

Et si les Industries Culturelles et Créatives contribuaient à la transformation de nos territoires ? Le projet de Pôle Territorial ICC Clermont Auvergne

Par Roslaie Lakztos, Responsable Mission Culture et Territoires - 02.09.2026

Mutation des usages, bouleversement des modes de création, défis écologiques... Quelles trajectoires possibles pour les Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans un contexte généralisé de troubles et de crises successives ?

Si la définition des ICC varie selon les sources, la valorisation de ces industries comme un pan économique stratégique demeure une constante, au sortir du premier quart du XXI^{ème} siècle. Selon l'UNESCO, la culture et la créativité représentent 3,1 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et 6,2 % du total des emplois [1]. A la croisée des enjeux économique et d'influence, les ICC sont la plupart du temps envisagées pour leur rôle dans la concurrence économique mondiale et leurs capacités créatives, dans un contexte de course à l'innovation. Comme le souligne le ministère français des affaires étrangères, « la France se démarque avec 5% du PIB généré par les ICC (BPI, 2024), mais aussi par un savoir-faire reconnu à l'international et des performances majeures à l'export ».

Que se passe-t-il lorsque l'on zoome sur nos espaces de vie et de proximité ? Si les ICC sont valorisées par de nombreuses collectivités pour leur poids dans l'économie locale et leur rôle « attractif » pour le territoire, leurs apports symboliques, sensibles, leur capacité de reliance et de réenchantement de nos vécus quotidiens sont plus rarement envisagés. Cette valeur ajoutée moins visible, plus difficilement mesurable, reste une piste à explorer alors que nous cherchons des voies pour réorienter nos rapports au monde et notre capacité collective à reprendre attache avec nos espaces de vies.

En faisant le choix de positionner sa candidature au titre de « Pôle territorial d'industrie culturelles et créatives (PTICC) » [2] au service de la « transformation de la filière des ICC », le Damier, cluster d'entreprises culturelles et créatives implanté à Clermont-Ferrand, positionne le territoire auvergnat comme un espace d'expérimentations et de remise au travail de la notion même d'ICC. Qu'est-ce qu'être créateur.ice sur un territoire bousculé par le changement global ? Comment penser au-delà des logiques de filières, de marchés, pour réencastrer les pratiques culturelles au cœur des transformations territoriales ?

Engagée depuis 2023 dans une réflexion prospective autour des politiques culturelles en contexte d'adaptation, l'AUCM a activement contribué à la formulation de la candidature « PTICC Clermont Auvergne ». Une implication qui marque une nouvelle étape dans les travaux de l'Agence autour de la culture comme levier de réorientation des territoires.

Le soutien aux ICC au cœur de stratégies nationales et internationales

Audiovisuel, cinéma, spectacle vivant, musique, musées et patrimoine, arts visuels, jeu vidéo, livre, presse... la transformation des usages, la concurrence accrue des acteurs internationaux, le bouleversement des modes de création, de production et de diffusion des œuvres, viennent bousculer des filières entières, qui doivent s'adapter et repenser leur modèle économique, leur chaîne de valeurs, et plus globalement leur positionnement dans un monde en accélération. La vulnérabilité du secteur culturel face aux chocs énergétiques et climatiques et sa dépendance aux énergies fossiles sont également au centre des préoccupations [3].

1 Repenser les politiques en faveur de la créativité : la culture, un bien public mondial, publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. <https://www.unesco.org/reports/reshaping-creativity/2022/fr>

2 L'appel à projets « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » est opéré par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de France 2030 – Mesure 15 de la stratégie d'accélération des ICC « Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale ». Les candidats doivent déposer leur dossier avant le 15 octobre 2025. Les PTICC lauréats seront dévoilés au printemps 2026.

3 Rapport « Décarbonons la culture ! », The Shift Project 2021. <https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/02/211130-TSP-PTEF-Rapport-final-Culture-v3.pdf>

La Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2025 - appelle les pays à formuler et à réviser leurs cadres réglementaires relatifs à la créativité et aux ICC en particulier. Il s'agit notamment de défendre les droits culturels, tout en affirmant l'importance de la culture dans la stabilité du monde et sa capacité à embrasser les multiples enjeux écologiques et géopolitiques.

En France, l'Etat entend « répondre aux défis considérables liés à la transition numérique et écologique et à l'hyper concurrence que crée la constitution d'acteurs numériques mondiaux ». Dans le cadre du plan « France Relance » et du 4ème Programme d'investissement d'avenir (PIA4), au lendemain de la pandémie de Covid-19 particulièrement impactante pour les ICC, le gouvernement français lance sur la période 2021-2025 une stratégie « d'accélération des industries culturelles et créatives », déployant 1 milliard d'euros pour promouvoir l'innovation, l'indépendance, la compétitivité, l'emploi et la transition écologique du secteur.

Si l'appel à projet valorise les propositions liées à la compétitivité, l'économie numérique, au développement international, son axe 4 met en lumière le lien existant, à développer, entre ICC et dynamiques de transformations territoriales. Un axe qui ouvre la voie à l'expérimentation, aux innovations organisationnelles, autour de la culture comme levier de transition. Un axe dont a souhaité se saisir le Damier, à travers le projet de « Pôle Territorial ICC Clermont Auvergne ».

Un Pôle Territorial ICC Clermont Auvergne acteur des transformations

La piste de l'atténuation de l'impact des ICC par la décarbonation du secteur et la réduction de ses dommages sur l'environnement est une voie aujourd'hui largement explorée et outillée. Le chemin, plus tortueux, d'un questionnement autour du « devenir culturel » des ICC (cf. paragraphe suivant) reste un terrain plus épineux à appréhender, mais porteur de réelles perspectives pour nos territoires en quête de solutions face au changement global.

En faisant le choix de porter une candidature « Pôle Territorial ICC Clermont Auvergne » axée sur la transformation de la filière des ICC et du territoire, le Damier propose ainsi la mise en place d'un écosystème original où cohabiteraient entreprises des ICC, collectivités, université et structures d'enseignement supérieur, experts des politiques territoriales et économiques. L'Agence d'urbanisme Clermont Massif central figure parmi les 7 partenaires fondateurs - Clermont Auvergne Métropole, Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, Université Clermont Auvergne, École Supérieure d'Arts de Clermont Métropole, AUCM, CCI du Puy-de-Dôme et CAE Appuy Culture- qui s'associent autour du chef de file Le Damier. Elle s'investit plus particulièrement sur deux axes du projet : « Explorer en permanence les mutations à venir » et « Accompagner la transformation des ICC et du territoire ». L'enjeu est d'une part de doter le futur Pôle d'une capacité d'observation du territoire et des pratiques et propositions culturelles en transformation, et d'autre part de proposer un accompagnement des acteurs des ICC et des collectivités locales vers de nouvelles approches des transitions positionnant les ICC comme leviers de transformation territoriales.

Ce positionnement original d'une agence d'urbanisme au cœur d'un pôle dédié aux ICC s'inscrit dans la logique des travaux déployés par l'AUCM depuis 2023 pour activer la culture comme levier de réorientation écologique des territoires [4] et forger une culture territoriale commune d'adaptation au changement climatique [5].

Questionner et expérimenter le rôle de la culture dans la réorientation de nos modes d'habiter

En 2023, l'AUCM embarquait un groupe d'une vingtaine d'acteurs culturels (artistes, institutions, porteurs de projets, responsables de lieux culturels...) dans une réflexion prospective autour du devenir des politiques culturelles en contexte de réorientation écologique des territoires [6].

4 Cf. Rapport d'activité AUCM 2023 <https://aucm.fr/publication/rapport-activite-2023/>

5 Cf. Rapport d'activité AUCM 2024 <https://aucm.fr/publication/aucm-ra2024/>

6 Cf. « Quelle contribution des politiques culturelles à la réorientation écologique des territoires ? », par Elodie Bietrix, avec Rosalie Lakatos, sous la direction de Stéphane Cordobes – Revue AUCM, 3 juin 2024.

Cette série d'ateliers permet la structuration d'un référentiel de « devenirs culturels » destinés à guider la réflexion des collectivités autour d'une réorientation des politiques culturelles et de leur intégration à des stratégies d'adaptation de nos modes d'habiter : « devenir convivialiste », « devenir commensaliste », « devenir post-moderne » et « devenir transhumaniste » sont aujourd'hui les socles d'un format de séminaire en cours de finalisation, qui permettra à l'AUCM d'accompagner territoires et acteurs culturels dans leur volonté de réorientation dès 2026.

La perspective d'un Pôle Territorial dédié aux transformations de la filière ICC et du territoire, dont le principe pourrait être validé par l'Etat en 2026, ouvre à l'AUCM un nouvel espace pour déployer et éprouver plus largement cette méthode d'accompagnement. La création d'un observatoire dédié aux ICC, et plus globalement aux pratiques culturelles en transformation, offre la possibilité de produire études, données sur les mutations en cours, et d'affiner les actions du futur pôle, voire des politiques publiques, aux côtés des acteurs. Il ouvre par ailleurs une scène

de dialogue, de partage de connaissances et de débats à même de nourrir, inspirer et consolider le prototypage de nouvelles dynamiques locales. Parallèlement, les expérimentations territoriales qui pourront être menées par l'AUCM et ses partenaires dans le cadre du « Bureau d'accompagnement des transitions » créent un espace précieux de tentatives à ciel ouvert, nécessaire à la recherche de nouvelles coopérations et modalités d'action.

Finalement, quelle que soit l'issue de l'appel à projet, les réflexions conjointes portées par les partenaires réunis autour du Damier dessinent d'ores et déjà de nouvelles convergences et matérialisent une volonté commune d'évoluer vers des stratégies intégrées, basées sur la mutualisation des expertises, où cohabitent stratégies culturelles et territoriales.

